

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 25 février 2020 à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 18 février 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, KNAB Estelle, KNOBEL Alfred, KUGLER Anne Lise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, PERROT Marie-Christine, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine, TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : DE POURTALES Jérôme,

ABSENTS NON EXCUSES :

SECRETAIRE : GOEHRY Paul

PROCURATION : DE POURTALES Jérôme à Christian TRAUTMANN

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur GOEHRY Paul**.

2) Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2019

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) FORET : révision aménagement forestier période 2020-2039

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office Nationale des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier.

Il présente la note de synthèse annexée à la présente délibération réalisée par Lucas GENG, technicien ONF.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet à l'unanimité un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

4) Programme FORET 2020

Le maire présente à l'assemblée les programmes de travaux d'exploitation et d'actions 2020 élaborés par l'ONF, frais annexes et honoraires non inclus

- En DEPENSES : programme des travaux d'exploitation estimé à 209 557.00 € HT
- En DEPENSES : programme des actions estimé à 50 470.00 € HT
- En RECETTES : estimation des ventes à 319 480.00 € HT

Le maire précise à l'assemblée qu'un projet travaux d'infrastructures dans la forêt de Mattstall est à l'étude, le coût étant en sus du programme d'actions présenté par l'ONF. Ce projet sera exposé ultérieurement à la commission en charge de la forêt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires pour le programme de travaux d'exploitation et d'actions 2020, les frais annexes et honoraires ainsi que le projet de travaux d'infrastructures,
- D'autoriser le maire à signer tous les devis relatifs aux programmes de travaux d'exploitation et d'actions 2020

5) Programme INVESTISSEMENTS 2020

VU l'avis de la commission FINANCES réunie le 28 janvier 2020 et 11 février 2020,

Le maire présente à l'assemblée le programme d'investissement de l'année 2020.

Les principaux investissements concernent :

Budget Commune :

Acquisition terrains, Parking périscolaire, Mise aux normes accessibilité, Chaufferie et logements Ecole, voirie rue Disteldorf, abri camping, matériel informatique

Chapitre 204 : Subventions équipement versées	16 000.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	602 799.50 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	93 500.00 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	14 200.00 €
Chapitre 45 : Opération pour compte de tiers	5 000.00 €
Chapitre 40 : Opérations d'ordre entre sections	37 000.00 €

Budget Camping :

Aménagement, construction HLL, vide camping-car

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	1 000.00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	118 463.98 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	24 100.00 €
Chapitre 40 : Opérations d'ordre entre sections	25 300.00 €

Budget Zone Artisanale et budget Lotissement «Le jardin la scierie» :

Aménagement/cession terrain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition du maire.

6) Fixation taux taxes locales directes

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le maintien des taux de taxes pour l'année 2020 comme suit :

IMPOT DIRECT LOCAL	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	11,50%	11,50%
Taxe foncière (bâti)	11,75%	11,75%
Taxe foncière (non bâti)	52,25%	52,25%

7) Proposition subventions fonctionnement aux associations

Considérant les montants de subventions annuellement attribuées aux associations locales

Considérant que les crédits nécessaires sont à prévoir au budget primitif

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'attribuer en 2020 aux divers organisme et associations ci-après, les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT
Amicale des sapeurs-pompiers	150 €
Association des Œuvres Scolaires	1.50 €/élève sur présentation d'un décompte
Association AAPPMA	150 €
Association Troubadours du Gimbelhof	150 €
Croix Rouge	150 €
Prévention routière	100 €
ACLLE	150 €
Club Vosgien	150 €
Comité des Fêtes Lembach Demain	150 €
Association Les Ecoliers du Heimbach	150 €
Association S'Blumedàrfel - Mattstall	150 €
Association des Amis de la ligne Maginot	150 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers	50 € sous réserve d'adhésion d'un jeune membre de la commune

8) Club Vosgien : demande de subvention pour travaux

VU les avis de la commission Finances du 28 janvier 2020 et 11 février 2020

Considérant la demande de subvention de l'association du Club Vosgien Haguenu-Lembach pour le financement de travaux de rénovation des sanitaires au chalet,

Le maire présente à l'assemblée le plan de financement de l'opération :

En DEPENSES	coût des travaux	8 234.10 €
En RECETTES	subvention attendue de la commune de Lembach	1 235.11 €
	subvention attendue autres partenaires	4 117.04 €
	autofinancement Club Vosgien	2 881.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 1235.11 € à l'association du Club Vosgien Haguenau-Lembach

9) Association Ecole de Lembach-Mattstall : demande de subvention séjour classe de découverte

Considérant la demande de subvention de l'association de l'école Lembach-Mattstall pour le financement d'un séjour de classe de découverte durant 4 jours et 3 nuitées au mois d'avril 2020 au Château du Liebfrauenberg,

Le maire présente à l'assemblée un plan de financement établi par les enseignants de l'école primaire :

En DEPENSES	- par élève	211.00 €
En RECETTES	- subvention attendue de la commune par élève	50.00 €
	- part autres partenaires et parents	161.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € par élève, soit un total prévisionnel de 1 500 € éventuellement majoré sous réserve de nouvelle inscription d'élèves

10) APC : participation financière des travaux aménagement des locaux

VU la délibération n°86/2019 du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2019 relative à la participation financière de la commune aux travaux de rénovation des locaux APC/SILE/OTI

Considérant une participation financière de LA POSTE aux travaux ci-dessus mentionnés,

Le maire présente à l'assemblée un plan de financement actualisé des travaux intégrant la participation de LA POSTE détaillé comme suit :

DEPENSES en Euros HT		RECETTES en Euros	
Travaux aménagement	10 514.86	LA POSTE	5 570.00
		OTI	3 609.75
		Commune LEMBACH	791.18
		SILE	543.93

Il précise que la participation financière de la commune décidée en séance du 22 octobre 2019 est en conséquence revue à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 791.18 €

11) Approbation du compte de gestion 2019_budget COMMUNE

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget COMMUNE, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni Réserves de sa part sur la tenue des comptes

12) Approbation du compte de gestion 2019_budget CAMPING

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget CAMPING, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni Réserves de sa part sur la tenue des comptes

13) Approbation du compte de gestion 2019_budget ZONE ARTISANALE

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget ZONE ARTISANALE, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni Réserves de sa part sur la tenue des comptes

14) Approbation du compte de gestion 2019_budget LOTISSEMENT

Le maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier de Soultz-sous-Forêt.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni Réserves de sa part sur la tenue des comptes

15) Approbation du compte administratif 2019_budget COMMUNE

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2019 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **COMMUNE** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR le compte administratif 2019 COMMUNE réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total réalisations 2019 + reports de l'exercice 2019	2 471 447.77 €	3 164 628.90 €
Reste à Réaliser à reporter en 2020	88 120.22 €	50 942.05 €
RESULTAT CUMULE	2 559 567.99 €	3 215 570.95 €

16) Approbation du compte administratif 2019_budget CAMPING

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2019 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **CAMPING** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR le compte administratif 2019 CAMPING réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total réalisations 2019 + reports de l'exercice 2019	245 357.25 €	391 189.16 €
Reste à Réaliser à reporter en 2020	11 363.98 €	
RESULTAT CUMULE	256 721.23 €	391 189.16 €

17) Approbation du compte administratif 2019_budget ZONE ARTISANALE

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2019 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **ZONE ARTISANALE** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR le compte administratif 2019 ZONE ARTISANALE réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total réalisations 2019 + reports de l'exercice 2019	101 729.28 €	114 958.56 €
Reste à Réaliser à reporter en 2020		
RESULTAT CUMULE	101 729.28 € €	114 958 .56 €

18) Approbation du compte administratif 2019_budget LOTISSEMENT

Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote du compte administratif de l'exercice 2019 est présidé par Annie DESCHLER – 1^{ère} Adjointe au Maire

Entendu la présentation du compte administratif **LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE** par l'adjointe au maire et les résultats pour l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à 17 voix POUR le compte administratif 2019 LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE réparti comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total réalisations 2019 + reports de l'exercice 2019	242 183.32 €	243 127.32 €
Reste à Réaliser à reporter en 2020		
RESULTAT CUMULE	242 183.32 €	243 127.32 €

19) Affectation du résultat 2019_budget COMMUNE

Le maire rejoint la séance

Vu le compte administratif 2019 **COMMUNE** établi par l'ordonnateur et approuvé par le conseil municipal

Vu les résultats de l'exercice,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget COMMUNE 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

à la section fonctionnement : l'excédent reporté de 656 002.96 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement : le déficit de 176 829.46 € en Dépenses (compte 001)
l'affectation complémentaire en réserve de 214 007.63 €(c 1068)

20) Affectation du résultat 2019_budget CAMPING

Vu le compte administratif 2019 **CAMPING** établi par l'ordonnateur et approuvé par le conseil municipal

Vu les résultats de l'exercice,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget CAMPING 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

à la section fonctionnement : l'excédent reporté de 134 467.93 € en Recettes (compte 002)

à la section investissement : l'excédent de 9 797.84 € en Recettes (compte 001)
l'affectation complémentaire en réserve de 1 566.14€(compte 1068)

21) Affectation du résultat 2019_budget ZONE ARTISANALE

Vu le compte administratif 2019 **ZONE ARTISANALE** établi par l'ordonnateur et approuvé par le conseil municipal

Vu les résultats de l'exercice,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget ZONE ARTISANALE 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

à la section fonctionnement : l'excédent reporté de 13 229.28 € en Recettes (compte 002)

22) Affectation du résultat 2019_budget LOTISSEMENT

Vu le compte administratif 2019 **LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE** établi par l'ordonnateur et approuvé par le conseil municipal

Vu les résultats de l'exercice,

Entendu la présentation du maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE 2020 les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

à la section fonctionnement : le déficit reporté de 0.20 € en Dépenses (compte 002)

à la section investissement : l'excédent de 944.20 € en Recettes (compte 001)

23) Approbation budget 2020_COMMUNE

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2019 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 pour BUDGET COMMUNE comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	1 872 652.96 €	1 872 652.96 €
Total section investissements : crédits et reports	945 328.96 €	945 328.96 €
TOTAL GENERAL	2 817 981.92 €	2 817 981.92 €

24) Approbation budget 2020_CAMPING

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2019 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 pour BUDGET CAMPING comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	315 267.93 €	315 267.93 €
Total section investissements : crédits et reports	168 863.98 €	168 863.98 €
TOTAL GENERAL	484 131.91 €	484 131.91 €

25) Approbation budget 2020_ZONE ARTISANALE

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2019 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 pour BUDGET ZONE ARTISANALE comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	315 267.93 €	315 267.93 €
Total section investissements : crédits et reports	168 863.98 €	168 863.98 €
TOTAL GENERAL	484 131.91 €	484 131.91 €

26) Approbation budget 2020_LOTISSEMENT

Considérant que le Compte de Gestion est identique au Compte administratif tenu par la commune

Vu le résultat 2019 et son affectation approuvée par le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2020 pour **LOTISSEMENT JARDIN LA SCIERIE** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Total section fonctionnements : crédits et reports	135 091.76 €	135 091.76 €
Total section investissements : crédits et reports	135 091.56 €	135 091.56 €
TOTAL GENERAL	270 183.32 €	270 183.32 €

27) ECOLE : avenant au marché de travaux amélioration thermique phase 2

Considérant des modifications apportées au marché et plus précisément l'ajout de cinq ferme-portes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché du lot 04- Menuiserie pour un montant de + 1 250.00 € HT portant ainsi le marché à 18 460.00 € HT

28) Logements ECOLE : avenant au marché de travaux rénovation des logements 1 et 3

VU la décision de la Commission Finances du 29 octobre 2019 attribuant les lots du marché comme suit :

• Cuisine – entrée	Menuiserie Steiner	4 570.82 € HT
• Carrelage salle bains	Carrelage Goehry	1 869.00 € HT
• Revêtements sols	Marmillod Peinture	1 360.00 € HT
• Peinture intérieure	Ertlé Peinture	2 561.70 € HT
• Sanitaires	Energies Renouvelables	3 870.00 € HT

Considérant des modifications apportées au marché lot « sanitaires » du logement n°1 et plus précisément la création d'un faux plafond dans la salle de bains, le remplacement d'un radiateur et création de point d'alimentation d'eau et branchements dans la cuisine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché du lot «Sanitaires» pour un montant de + 1 570.00 € HT portant ainsi le marché à 5 440.00 € HT

29) Logements ECOLE : fixation loyer logement n°1 vacant

Le maire propose à l'assemblée de fixer le loyer mensuel du logement 1 à 280 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire

30) Affaire HINZ

Le maire informe l'assemblée que l'acheteur a contesté l'arrêté du maire exerçant son droit de préemption urbain et a saisi le Tribunal Administratif.

Suite à un entretien en mairie en date du 20 février 2020, l'acheteur est disposé à procéder une cession partielle des terrains à la Commune.

L'acheteur s'est engagé à retirer sa requête auprès du Tribunal Administratif dès lors que la Commune s'engage à retirer l'arrêté.

L'acheteur et la Commune conviendront de la superficie et des conditions de cession de terrains à la Commune.

31) Droit de priorité d'acquisition sur un projet de cession d'un bien de l'Etat

Considérant le projet de cession de l'Etat du bien situé rue du Four à Chaux, dont les parcelles sont cadastrées section 17 n°81-83-125 et 126 pour une superficie totale de 400,29 ares,

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De charger le maire à exercer son droit de priorité d'acquisition du bien,
- D'autoriser le maire à signer l'acte authentique d'acquisition,
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

32) Cession terrain pour la réalisation de la micro-crèche et du site périscolaire intercommunal

VU la délibération n°66/2019 du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2019 relative à la convention partenariale avec le Conseil Départemental, la Communauté des Communes et la Commune pour la mise en place d'une « stratégie enfance »,

VU la délibération du conseil communautaire n°011.2020 en date du 17 février 2020 « Acquisition d'un terrain pour la réalisation de la micro-crèche et du site périscolaire intercommunal »,

Considérant la convention de mise à disposition de terrain signée entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et la commune de Lembach,

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De procéder à la cession des terrains d'assis du site enfance (périscolaire et micro-crèche + espaces extérieurs affectés), appartenant à la commune de Lembach, tels que listés ci-dessous :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie (contenance LF)	Nature	Zonage PLUi
2	170	rue des Ecoles	538 m ²	SOL	UC
2	172	rue des Ecoles	199 m ²	SOL	UC
2	174	rue des Ecoles	670 m ²	SOL	UC
2	175	rue des Ecoles	98 m ²	SOL	UC
2	168	rue des Ecoles	93 m ²	VERGERS	UC
2	166	rue des Ecoles	139 m ²	VERGERS	UC

- De conclure la transaction sous la forme d'un transfert de propriété à l'€ symbolique,

- D'autoriser le maire à signer l'acte authentique de cession,
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

33) Marché débardage 2020

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 6 mars 2020 12h00 pour la consultation du marché « Débardage 2020 » publiée le 21 février 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer le pouvoir de décision d'attribution des lots du marché « Prestations de débardage en forêt communale de Lembach » à la commission CAO-MAPA

34) Divers

Après avoir présidé plus de 250 séances depuis le début de ses fonctions, le maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation tout au long de ses années. C'est la dernière séance !
Une page se tourne, une autre s'ouvre...

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Paul GOEHRY



Le maire,
Charles SCHLOSSER

